

# GARAS

Guide d'Accompagnement de  
Reprise d'Activité Sécurisée



- 
1. ● POURQUOI ?
  2. ● POUR QUI ?
  3. ● C'EST QUOI ?
  4. ● PAR QUI ?
  5. ● COMMENT ?
  6. ● VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

1.

# POURQUOI ?

La reprise du travail dans les entreprises va nécessiter de mettre en œuvre **des mesures sanitaires de protection des salariés et des personnes extérieures à l'entreprise** (clients, fournisseurs, prestataires extérieurs...)

Ces mesures vont concerner tous **les lieux professionnels** comme les ateliers, les bureaux, les entrepôts mais aussi **les lieux de vie** (vestiaires, cantine, sanitaires) et vont comporter aussi bien **des aménagements physiques** (adaptation des postes de travail, distances de sécurité) que **des modifications organisationnelles** (aménagement des horaires, changement des flux logistiques...)

Au-delà des dispositions légales ou réglementaires, **les préconisations générales doivent être adaptées** à chaque entreprise en fonction de son activité et de ses spécificités. Ceci s'inscrit dans le dialogue établi au sein de l'entreprise et nécessite la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes issu de l'analyse de risques.



# POUR QUI ?

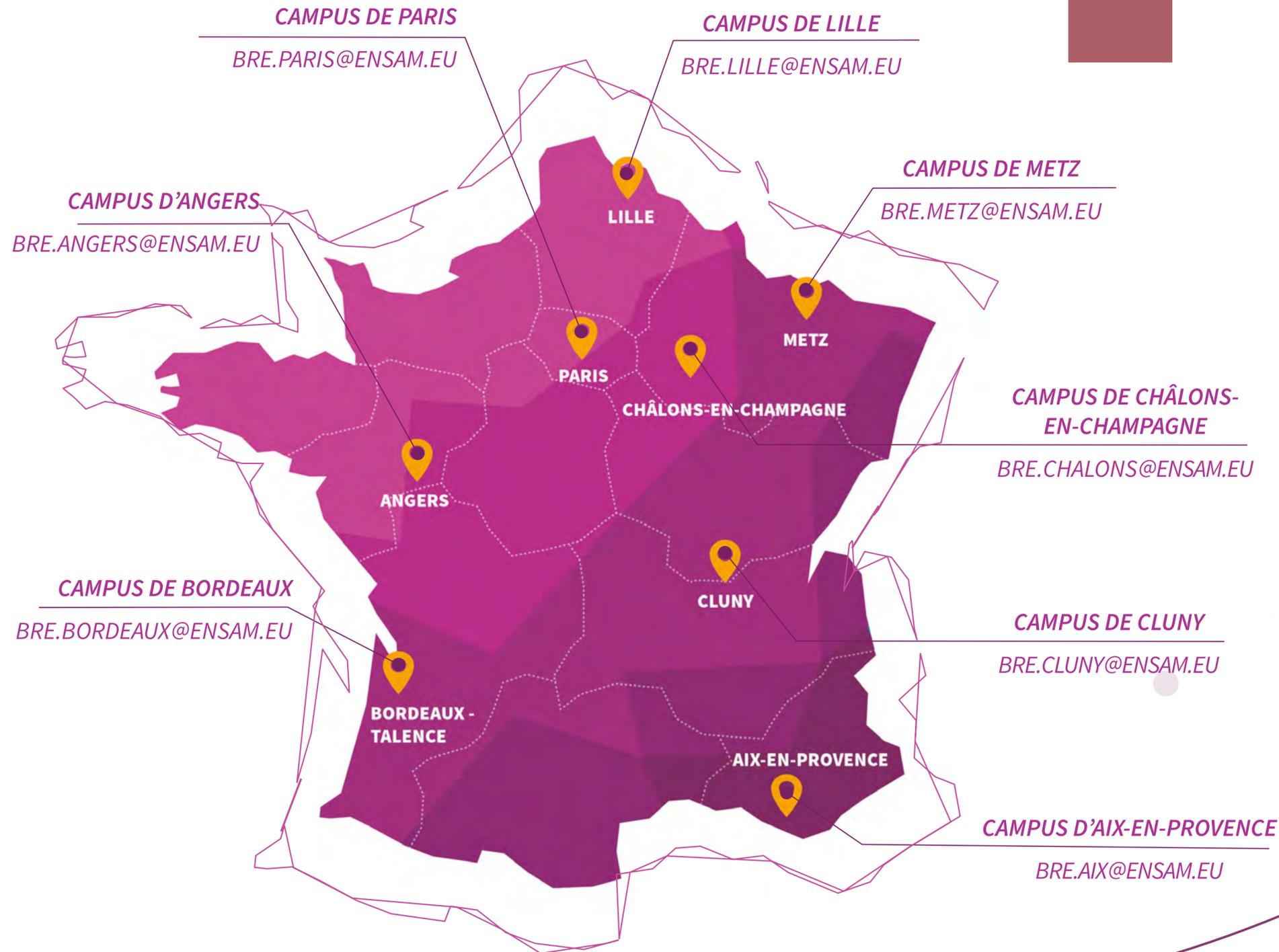
**GARAS** s'adresse à toutes les entreprises industrielles quel que soit le secteur d'activité et la taille (TPI, PMI et ETI).

TPI

PMI

ETI

" Ce programme implanté sur tout le territoire répond aux enjeux industriels actuels."



# C'EST QUOI ?

GARAS est une initiative qui comporte :

- **Un guide méthodologique** donnant une synthèse des mesures à prendre en rappelant le contexte réglementaire auquel elles répondent ainsi que les conseils généraux de mise en œuvre
- La possibilité de bénéficier de **l'aide d'un élève-ingénieur** des Arts et Métiers qui peut être présent dans l'entreprise pour assurer la mise en œuvre pratique du plan de protection défini conjointement par la direction et les salariés de l'entreprise. **Ceci permet de soulager l'encadrement de ces tâches et ainsi se consacrer pleinement au redémarrage de l'activité.**



# PAR QUI ?



GARAS a été mis au point conjointement par :

- Arts et Métiers, école d'ingénieur présente dans l'ensemble des régions grâce à ses 8 campus, qui forme plus de 1.500 ingénieurs par an et qui dispose d'un corps professoral reconnu,
- Société des ingénieurs Arts et Métiers, regroupant plus de 34.000 anciens élèves de l'Ecole reconnus pour leur expérience industrielle.



# COMMENT ?

L'intervention de l'élève-ingénieur s'inscrit dans le cadre d'un stage de fin d'année régi par une convention tripartite (entreprise-école-élève) dont la durée est de 1 à 2 mois. Pendant la durée du stage, l'élève-ingénieur continue de bénéficier de sa protection sociale étudiant et peut recevoir une gratification facultative.

VOUS ÊTES  
INTÉRESSÉS ?

Accéder au  
formulaire  
en ligne :



Pour être  
contacté :



# AIDEZ NOUS À VOUS AIDER

- Formulaire de don de mécénat
- La taxe d'apprentissage

